

Registre Public d'Accessibilité : Office de Tourisme Coeur du bassin - Bureau d'accueil de Mios





















Introduction

Le registre public d'accessibilité, c'est quoi ?

Le registre public d'accessibilité est un document officiel. Le document donne des informations sur l'accessibilité d'un établissement. Les informations sont utiles pour les personnes en situation de handicap.



Table des matières

Introduction	Page 2
Le registre public d'accessibilité, c'est quoi?	Page 2
1. Informations sur l'établissement	Page 4
a) Coordonnées	Page 4
b) Responsable d'accessibilité	Page 4
c) Consultation du registre public	
d'accessibilité	Page 4
2. Accessibilité de l'établissement	Page 5
Accessibilité de l'établissement a) Formation du personnel d'accueil aux	Page 5
	_
a) Formation du personnel d'accueil aux	Page 5
a) Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap	Page 5
a) Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap b) Matériel adapté	Page 5 Page 6
a) Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap	Page 5 Page 6 Page 7



1. Informations sur l'établissement

a) Coordonnées

 Nom de l'établissement : Office de Tourisme Coeur du bassin - Bureau d'accueil de Mios

N° SIRET: 82492995400017

 Adresse : 1 Allée de Val de San Vicente, 33380 Mios, France.

Gestionnaire : EPIC Coeur du bassin d'Arcachon

b) Responsable d'accessibilité

•

Nom du contact : Nadia MAIRE

 \searrow

• Mail: qualite@tourisme-coeurdubassin.com

• Téléphone : 05 57 70 67 56

c) Consultation du registre public d'accessibilité



Site Internet

Contributeurs : Délégation Ministérielle à l'Accessibilité et MOBALIB. Créé le 19 mars 2025. Actualisé le 19 mars 2025.



2. Accessibilité de l'établissement



 Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous.







• Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services.





🕖 🗸 Oui

a) Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.





Non 🔀

Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.





Le personnel sera formé.





b) Matériel adapté

L'établissement présente du matériel adapté nécéssitant une maintenance.





3. Certaines prestations ne sont pas accessibles

a) Entrée



• Ce service ne sera pas accessible.



• Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :





/ Oui

Commentaires:

- Absence de bande de guidage.
- Possibilité de bénéficier d'une aide en appelant la structure.



b) Accueil



• Ce service ne sera pas accessible.



• Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :





Oui

Commentaires:

- Absence de boucle magnétique.
- Absence de comptoir rabaissé. Possibilité d'aide auprès de l'hôtesse pour compléter des documents si besoin.